

Chapitre 1

Éducation et accueil des jeunes enfants

Les services destinés à la petite enfance – préscolarisation et accueil des enfants – bénéficient d'un rang de priorité sans cesse plus élevé dans de nombreux pays. Cette priorité reflète l'exigence des parents de jeunes enfants. Il s'agit d'une phase de l'éducation et de services dont on reconnaît de plus en plus l'importance pour une grande diversité de raisons, qu'elles soient d'ordre social, économique et éducatif. Ce secteur compte une diversité complexe d'acteurs et de partenaires. C'est par ailleurs un secteur qui manque cruellement d'investissements dans de nombreux pays. En 2007, l'OCDE a publié une étude de premier plan consacrée à l'éducation et à l'accueil des jeunes enfants – Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil – qui faisait suite à un examen international antérieur paru en 2001. Dans cette étude, les orientations pour l'action publique visent principalement à venir à bout de l'insuffisance des services dans ce secteur, qui demeure une caractéristique dans de nombreux pays.

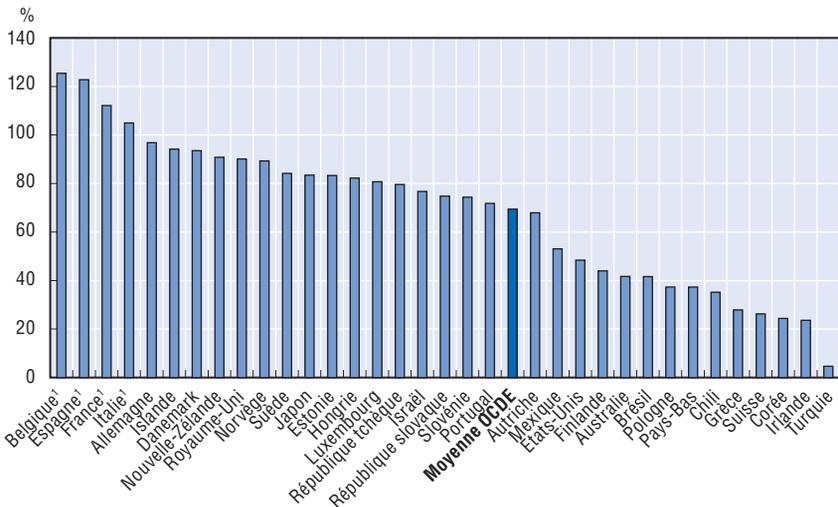
1.1. Principales constatations et conclusions

Dans la plupart des pays, l'éducation commence désormais pour la majorité des enfants bien avant l'âge de 5 ans : Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, plus des deux tiers (69.4 %) des enfants âgés de 3 et 4 ans sont inscrits à l'école. Les taux d'inscription dans les structures d'accueil des jeunes enfants de ce groupe d'âge vont de plus de 90 % en Allemagne, Belgique, au Danemark, en Espagne, en France, en Islande, en Italie, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni, à un extrême, à moins d'un quart en Corée, en Irlande et en Turquie.

 *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2008, chapitre C.*

Graphique 1.1. **La majorité des enfants entrent à l'école bien avant l'âge de 5 ans (2006)**

Enfants de 4 ans ou moins scolarisés, en pourcentage des enfants de 3 et 4 ans



1. Dans certains pays, un nombre significatif d'enfants de moins de 3 ans sont scolarisés, ce qui explique les pourcentages supérieurs à 100 %.

Source : *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2008, Éditions OCDE, Paris.*

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/425062751867>

La demande de services destinés aux enfants de moins de 3 ans est partout largement supérieure à l'offre, sauf dans les pays nordiques : Le Danemark et la Suède affichent les taux d'inscription les plus élevés d'enfants

de moins de 3 ans dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants bénéficiant de subventions publiques. En dehors de ces deux pays et de la Finlande, les études de l'OCDE montrent que la demande de services pour les jeunes enfants est largement supérieure au nombre de places disponibles, même dans des pays qui offrent un long congé parental. Dans les pays où le financement public de ces prestations est limité, la plupart des parents qui travaillent se trouvent obligés soit de trouver des solutions sur le marché privé, où l'accès à des services de qualité est fortement tributaire de la capacité financière, soit de faire appel à des membres de la famille, des amis ou des voisins. Les services subventionnés destinés à ces jeunes enfants prennent diverses formes : garde en milieu familial, accueil en crèche et services intégrés.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, 2007, chapitre 4.

Les prestations subventionnées pour le préprimaire sont plutôt plus développées dans les pays européens de l'OCDE que dans les autres pays de l'Organisation : En Europe, l'idée d'un accès universel des enfants âgés de 3 à 6 ans à ces prestations est généralement admise. La plupart des pays de cette région assurent à tous les enfants deux ans au moins de prestations gratuites financées sur fonds publics avant l'entrée dans l'enseignement primaire. À l'exception de l'Irlande et des Pays-Bas, les enfants ont généralement droit à ces prestations à partir de 3 ans, voire même plus tôt dans certains pays. En Europe, les programmes d'enseignement des jeunes enfants sont souvent gratuits et rattachés aux écoles. Dans les pays de l'OCDE hors Europe, ces programmes ne sont généralement offerts qu'à partir de 5 ans, encore que de nombreux enfants soient scolarisés dès 4 ans en Australie, en Corée et dans certains États des États-Unis.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, 2007, chapitre 4.

Pour l'éducation des jeunes enfants, les pays mettent l'accent soit sur la préparation à l'école, soit sur la pédagogie sociale : Les pays de l'OCDE ont une conception différente du lien entre services destinés à la petite enfance et école primaire – ils cherchent tous à améliorer la coordination entre les deux, mais partent de prémisses différentes. On observe principalement deux démarches. La France et les pays anglophones envisagent plutôt ce lien du point de vue de l'école : l'éducation des jeunes enfants doit être alignée sur les objectifs de l'enseignement public et faire en sorte que les enfants acquièrent la « maturité scolaire ». En revanche, les pays héritiers d'une tradition de pédagogie sociale (pays nordiques et pays d'Europe centrale) voient dans

l'école maternelle une institution spécifique orientée plutôt vers le soutien aux familles et l'épanouissement général des jeunes enfants.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, 2007, chapitre 3.

La décentralisation a eu une conséquence positive : les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants ont été intégrés à l'échelon local, ce qui a permis une répartition plus efficace des ressources consacrées aux enfants... Ces nouveaux services sont généralement moins tributaires des délimitations traditionnelles des compétences que les services des administrations publiques. De nombreuses autorités locales en Allemagne, en Autriche, au Danemark, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède ont fusionné les services destinés aux enfants et les services d'éducation pour rendre la planification plus efficace et assurer la cohérence des services s'adressant aux jeunes enfants et à leur famille. Certaines autorités locales ont intégré l'administration et la formulation des politiques sans distinction de groupes d'âge et de secteurs : au Danemark, en Italie, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suède, par exemple, les autorités locales sont de plus en plus nombreuses à avoir réorganisé les responsabilités des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et des écoles (parfois même d'autres services aux enfants) pour les confier à un service administratif unique et à une seule instance politique.

... mais le transfert des pouvoirs et des responsabilités peut aussi accroître les différences d'accès et de qualité entre États, régions ou districts : Cette situation s'observe en Suède, mais est encore plus visible dans des pays à structure fédérale tels que l'Allemagne, l'Australie, le Canada et les États-Unis, où on peine à mettre en place des politiques unifiées à l'échelle nationale. En l'absence de dispositifs solides d'égalisation, les administrations décentralisées chargées des jeunes enfants dans les zones urbaines pauvres risquent aussi de connaître des difficultés tenant à la faiblesse des recettes fiscales. La décentralisation, couplée à des politiques bien intentionnées, a entraîné dans certains pays (le Canada et la Hongrie, par exemple) l'apparition de zones rurales indépendantes qui sont trop petites ou trop pauvres pour financer des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité sans une aide importante de l'État. Même lorsque les financements sont suffisants (en Australie, par exemple), on peut avoir du mal à coordonner efficacement les services parce que la population est très dispersée, la tutelle administrative est distincte pour l'enseignement préscolaire, et l'accueil de l'enfance est considéré comme relevant du marché.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, 2007, chapitre 2.

Tableau 1.1. Principales formes de financement des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (0 à 6 ans) dans une sélection de pays

	Financement des services axé sur l'offre	Subventions aux parents	Contributions des employeurs
Australie	Limité aux jardins d'enfants publics	Mode principal	Oui, impôt
Belgique	Mode principal	Système mixte pour l'accueil des enfants	Oui, prélèvement sur l'employeur
Canada	Dans les jardins d'enfants publics et les services associatifs principalement (Territoires et Provinces, à différents degrés, ont recours également aux subventions axées sur l'offre, au financement des dépenses d'exploitation, aux compléments de salaires, etc., pour appuyer d'autres services) Mode principal au Québec	Système mixte. Le financement axé sur l'offre pour les services associatifs est habituel	Non
Danemark	Mode principal	Non	Non
Finlande	Mode principal	Système mixte	Non
France	Mode principal	Système mixte pour l'éducation et l'accueil des jeunes enfants en dehors de l'école maternelle	Oui, prélèvement sur l'employeur
Allemagne	Mode principal	Système mixte pour l'accueil des enfants	Non
Hongrie	Mode principal d'accueil et jardin d'enfants	Non	Non
Irlande	Limité aux crèches à caractère social et à l'éducation des jeunes enfants	Limitées, contributions parentales principalement	Non
Italie	Mode principal	Non	Oui, prélèvement sur l'employeur
Corée	Limité aux jardins d'enfants publics et au programme public ciblé dans les centres d'accueil des jeunes enfants	Mode principal d'aide gouvernementale, mais les contributions parentales sont élevées	Dans certains cas
Pays-Bas	Mode principal pour l'éducation préprimaire et ciblée	Mode principal pour l'accueil des enfants mais contributions parentales élevées	Oui, impôt correspondant à presque 30 % des coûts
Norvège	Mode principal	Système mixte	Oui, impôt
Portugal	Mode principal	Oui	Oui
Suède	Mode principal	Non	Non
Royaume-Uni	Limité à l'éducation publique des jeunes enfants, aux crèches à caractère social et aux programmes ciblés	Mode principal pour l'accueil des enfants, mais majoritairement contributions parentales	Oui, impôt
États-Unis	Limité aux jardins d'enfants publics, aux programmes ciblés et à <i>Head Start</i>	Mode principal, mais majoritairement contributions parentales	Oui, impôt

Source : OCDE, rapports de base sur les pays du programme de l'OCDE sur l'éducation et l'accueil des jeunes enfants.

Les enfants handicapés et ceux qui ont des difficultés d'apprentissage et de comportement bénéficient d'un soutien supplémentaire plus faible au niveau préprimaire qu'au niveau primaire :

Le pourcentage médian d'enfants au niveau préprimaire bénéficiant de ressources financières supplémentaires *en raison de handicaps* était en 2003 de 1.1 %, soit nettement moins que pour les enfants du primaire (3.6 %), bien qu'on ait des exemples (aux États-Unis entre autres) d'éducation préscolaire gratuite pour les enfants handicapés. Le pourcentage médian d'enfants au niveau préprimaire bénéficiant de ressources financières supplémentaires *en raison de difficultés d'apprentissage et de comportement* est encore plus faible (0.3 %) pour les pays ayant communiqué des données en 2003, là encore avec quelques exceptions notables (par exemple l'Angleterre, avec 9.6 % et le Chili avec 11.5 %). Le pourcentage d'enfants bénéficiant de ressources supplémentaires *en raison de désavantages sociaux* était négligeable dans de nombreux pays, les exceptions étant dans ce cas la Belgique (Communauté française) et le Mexique, où ce pourcentage était respectivement de 12.9 % et 16.0 %.

 *Élèves présentant des déficiences, des difficultés et des désavantages sociaux : Politiques, statistiques et indicateurs – Édition 2007, chapitre 4.*

1.2. Orientations pour l'action publique

Les mesures concernant l'éducation et l'accueil des jeunes enfants exigent une approche systémique intégrée dans le cadre d'un partenariat solide et à égalité avec le système éducatif, respectant une conception universelle de l'accès à ces services. L'examen récent par l'OCDE des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants envisage dix orientations possibles :

- **Placer le bien-être ainsi que le développement et l'apprentissage précoces du jeune enfant au centre des activités d'éducation et d'accueil, tout en respectant le fonctionnement de l'enfant et ses stratégies naturelles d'apprentissage :** Les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants ne doivent pas être accessoires aux politiques du marché du travail, en poursuivant un programme trop flou de développement de l'enfant, ou un service « parent pauvre » de l'éducation; il faut donner la primauté à l'enfant, à son bien-être et à son apprentissage.
- **Aspirer à des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants favorables à un apprentissage largement ouvert, à la participation et à la démocratie :** Les pierres de touche d'une démarche démocratique sont le renforcement des capacités de l'enfant et les droits reconnus aux parents de participer à l'éducation de leurs enfants, l'élément essentiel étant

d'encourager tous les enfants à apprendre à être, apprendre à faire, apprendre à apprendre et apprendre à vivre ensemble.

- **Assurer aux services de la petite enfance autonomie, financement et moyens** : Dans le respect des objectifs et des lignes directrices valables pour l'ensemble du système, les éducateurs et les services devraient avoir suffisamment d'autonomie pour pouvoir planifier et choisir les programmes destinés aux enfants qui leur sont confiés; les orientations retenues devraient donner au personnel les moyens d'exercer cette autonomie et une approche participative.
- **Définir avec les parties prenantes des lignes directrices générales et des normes de programmes s'appliquant à l'ensemble des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants** : Des cadres pédagogiques, surtout s'ils ont été élaborés conjointement par les principales parties prenantes, contribuent à assurer une qualité plus uniforme des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants dans leur ensemble, à guider et à soutenir les éducateurs, et à faciliter la communication entre éducateurs et familles.
- **Baser le financement public sur la réalisation d'objectifs pédagogiques de qualité** : La plupart des pays devraient doubler leur financement annuel par enfant pour que les ratios enfants/personnel et les effectifs qualifiés arrivent à peu près au niveau de ceux du primaire; les dépenses consenties devraient viser la réalisation d'objectifs pédagogiques de qualité, et pas seulement la création de places en nombre suffisant.
- **Améliorer les conditions de travail et la formation professionnelle des personnels de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants** : Les examens réalisés par l'OCDE ont mis en évidence plusieurs points faibles communs appelant une intervention : niveaux de recrutement et de rémunération faibles, surtout dans les services d'accueil de l'enfance; manque de qualifications en pédagogie du jeune enfant; féminisation excessive du personnel; insuffisante diversité du personnel, ne correspondant pas à la diversité du quartier.
- **Créer les structures de gouvernance nécessaires à la transparence et à l'assurance de la qualité du système** : Il s'agit notamment d'unités bien charpentées d'experts des politiques, de moyens de collecte des données et de suivi, d'un organisme d'évaluation et d'un corps de conseillers pédagogiques ou d'inspecteurs.
- **Prendre en compte le contexte social du développement du jeune enfant** : Des services bien organisés devraient avoir pour objectif un projet large mais réaliste auquel les autres parties prenantes puissent souscrire, et servir en même temps à aider les parents à élever leurs enfants, à faciliter

le travail des femmes et à concourir à l'insertion sociale des familles à bas revenu et des familles immigrées.

- **Encourager la participation de la famille et de la communauté aux services destinés à la petite enfance** : L'expérience des enfants dans les différents environnements d'éducation et d'accueil des jeunes enfants se trouve fortement améliorée lorsque les parents et le personnel mettent l'information en commun et adoptent une approche homogène de la socialisation, des activités quotidiennes, du développement et de l'apprentissage; la participation de la collectivité est importante, à la fois pour la fourniture des services et pour les possibilités de partenariat.
- **Réduire la pauvreté et l'exclusion des enfants par des interventions en amont au niveau des politiques budgétaires, sociales et du travail, et accroître dans le cadre de programmes universels les ressources destinées aux enfants ayant des besoins pédagogiques divers** : Les recherches montrent qu'il est plus efficace d'accroître dans les programmes universels le financement et les ressources allant à des services de qualité pour les enfants présentant différents désavantages et incapacités, que de mettre en place des programmes ciblés, qui entraînent ségrégation et stigmatisation.

 *Petite enfance, grands défis II : Éducation et structures d'accueil*, 2007, chapitre 10.

Table des matières

Introduction	9
Chapitre 1. Éducation et accueil des jeunes enfants	11
1.1. Principales constatations et conclusions.	12
1.2. Orientations pour l'action publique	16
Chapitre 2. Enseignement scolaire – investissements, organisation et acquisition de connaissances	19
2.1. Principales constatations et conclusions.	20
2.2. Orientations pour l'action publique	28
Chapitre 3. Transitions au-delà de la formation initiale	35
3.1. Principales constatations et conclusions.	36
3.2. Orientations pour l'action publique	41
Chapitre 4. Enseignement supérieur	45
4.1. Principales constatations et conclusions.	46
4.2. Orientations pour l'action publique	52
Chapitre 5. Éducation et formation des adultes – participation et services proposés	59
5.1. Principales constatations et conclusions.	60
5.2. Orientations pour l'action publique	64
Chapitre 6. Formation tout au long de la vie	67
6.1. Principales constatations et conclusions.	68
6.2. Orientations pour l'action publique	71
Chapitre 7. Résultats, bienfaits et rentabilité	75
7.1. Principales constatations et conclusions.	76
7.2. Orientations pour l'action publique	85
Chapitre 8. Équité et égalité des chances	89
8.1. Principales constatations et conclusions.	90
8.2. Orientations pour l'action publique	95
Chapitre 9. Innovation et gestion des connaissances	101
9.1. Principales constatations et conclusions.	102
9.2. Orientations pour l'action publique	104
Bibliographie	107

Liste des tableaux

1.1. Principales formes de financement des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (0 à 6 ans) dans une sélection de pays	15
--	----

Liste des graphiques

1.1. La majorité des enfants entrent à l'école bien avant l'âge de 5 ans (2006)	12
2.1. Des dépenses par élève en hausse	22
2.2. Nombre total d'heures d'instruction prévues pour les élèves de 7 à 14 ans dans les établissements publics (2006)	24
3.1. L'achèvement des études secondaires du deuxième cycle est à présent la norme dans l'ensemble de la zone de l'OCDE. . .	38
3.2. Estimation du nombre d'années en formation et hors formation chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans (2006)	39
4.1. Proportion de titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire dans la population (2006)	47
4.2. Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement tertiaire, par pays d'accueil (2006)	50
5.1. Adultes participant à des activités éducatives (2006)	61
6.1. Espérance d'éducation d'un enfant de 5 ans à partir des profils d'effectifs actuels (2004)	70
7.1. Pourcentage d'élèves à chaque niveau de compétence scientifique dans l'étude PISA (2006)	78
7.2. Pourcentage d'élèves à chaque niveau de compétence en mathématiques dans l'étude PISA (2006)	79
7.3. Pourcentage d'élèves à chaque niveau de compétence en compréhension de l'écrit dans l'étude PISA (2006)	80
7.4. Revenus tirés de l'emploi par rapport au niveau d'éducation pour les personnes âgées de 25 à 64 ans, par sexe, 2006 ou dernière année de référence disponible	81
8.1. Les filles dépassent les garçons en termes de participation au deuxième cycle du secondaire et à l'enseignement supérieur, comme le montrent les chiffres pour différentes tranches d'âge en 2006	92
8.2. Immigration et performances en mathématiques en 2003	93

Ce livre contient des...



StatLinks

**Accédez aux fichiers Excel®
à partir des livres imprimés !**

En bas à droite des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*.

Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>.

Si vous lisez la version PDF de l'ouvrage, et que votre ordinateur est connecté à Internet, il vous suffit de cliquer sur le lien.

Les *StatLinks* sont de plus en plus répandus dans les publications de l'OCDE.



Extrait de :
Education Today 2009
The OECD Perspective

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264059955-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Éducation et accueil des jeunes enfants », dans *Education Today 2009 : The OECD Perspective*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264059979-2-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.